

Le Département va investir 18 M€ dans les

Une politique innovante est mise en place dans les Yvelines pour accompagner l'installation des médecins. Une action d'ampleur qui va insuffler une dynamique sur notre territoire frappé lui aussi par la désertification médicale. Un appel à projets est lancé.

Les Assises de la ruralité ont mis en avant un enjeu crucial d'accès aux soins de premier recours sur certains territoires. Constatant des inégalités croissantes dans l'accès aux soins des Yvelinois, le Département a voté fin juin 2017 la mise en œuvre d'une politique innovante de soutien à l'installation de nouveaux médecins. Cette action vise à enrayer la désertification médicale. Elle doit permettre dans les trois prochaines années

de créer une dizaine de maisons de santé avec un financement global à hauteur de 18 M€.

Moins de médecins, plus d'habitants, le casse-tête

Entre 2007 et 2016, les Yvelines ont connu une baisse de 21 % du nombre de médecins généralistes en activité régulière (-18,7 % en Île-de-France et -8,4 % pour toute la France). Sur la période 2015-2020,

le département des Yvelines a la plus forte diminution prévisionnelle de médecins (-6,1 %) alors même que la population yvelinoise devrait augmenter de 3,9 % sur cette période. En effet, actuellement, 58 % des médecins généralistes ont plus de 55 ans. Par ailleurs, le vieillissement de la population yvelinoise renforce la nécessité de maintenir l'offre de santé pour accompagner cette mutation démographique.

Les remèdes du Département contre les déserts médicaux

La politique de soutien à l'offre de santé dans les Yvelines repose sur trois axes :

- Favoriser la création de maisons médicales
- Soulager les professionnels de santé de la gestion administrative des maisons médicales financées par le Département
- Améliorer l'attractivité de notre département pour les futurs médecins.

Favoriser la création de maisons médicales

Le Conseil départemental a lancé un appel à projets permettant aux communes et EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de présenter leur projet de création d'une maison médicale. Dans un premier temps, cet appel à projets cible – en se calquant sur la géographie prioritaire définie par l'Agence Régionale de Santé – le secteur rural et les communes ayant au moins un quartier reconnu « politique de la ville » (31 bassins sont prioritaires soit 129 communes éligibles). À partir de



maisons médicales



2020, l'appel à projets sera élargi à l'ensemble du territoire rural.

Pour être éligibles, les projets doivent être portés par au moins deux professionnels de santé dont un médecin généraliste et accueillir, à l'ouverture au moins quatre professionnels de santé (médical et paramédical).

Faciliter l'installation des professionnels de santé dans une maison médicale par une aide au secrétariat

Pour permettre aux professionnels de santé de se concentrer sur leur cœur de métier, le Département financera le salaire brut dégressif d'un poste de secrétariat médical pour une durée de 3 ans : 100 % la première année, 70 % la deuxième, 40 % la troisième année.

Le plafond des dépenses subventionnables est fixé à 30 000€/an. Le bénéficiaire de cette aide ne peut la percevoir qu'une seule fois.

Attirer les internes dans les Yvelines

Le Département financera la formation de 100 maîtres de stage universitaires dans les Yvelines sur une durée de 3 ans.

Si le lieu de stage des internes se situe en secteur rural ou en zone peu desservie par les transports en commun, ils recevront une indemnité de déplacement.

Une allocation mensuelle complémentaire d'études de 1200€ sera également proposée aux internes en médecine sous la condition d'une installation en libéral dans les Yvelines pour une durée identique à celle de perception de leur allocation.

« FAVORISER L'IMPLANTATION DURABLE DES MÉDECINS »

Déléguée aux ruralités, Pauline Winocour-Lefevre a lancé l'appel à projets des maisons médicales du Département dont les premiers résultats sont attendus au printemps. Un sujet suivi attentivement par Catherine Arenou, déléguée à l'insertion et à la politique de la ville, et ancien médecin généraliste. Les deux Vice-présidentes du Conseil départemental expliquent.

Pauline Winocour-Lefevre : « On a lancé l'idée de ce dispositif au moment des Assises de la ruralité, mais ce n'est évidemment pas qu'un problème rural, même s'il semble pour le moment plus dilué en zone urbaine. On souhaitait un dispositif souple pour favoriser l'implantation de médecins dans le département. Les projets de maison médicale devront comporter au moins deux généralistes, et soit le Département achètera les locaux, soit il avancera l'investissement. Et comme ça ne suffit pas de construire des maisons médicales, on propose également une aide administrative pour le secrétariat de ces structures et on incite les médecins à accueillir des stagiaires. La force de notre appel à projets, ce sont les trois volets qu'il comporte, et pas seulement un volet foncier. »

Catherine Arenou : « Le Département donne un sacré coup de fouet, et investit sur l'avenir. Il faut maintenant que les communes arrivent à travailler ensemble, par bassin de vie. Il faut favoriser l'implantation durable des médecins. Car ils se savent convoités et ont des exigences de plus en plus fortes. Ils ne veulent plus monter une entreprise avec tous les inconvénients qui vont avec. Car ils n'auront vraisemblablement pas, comme leurs aînés, 35 ans de carrière libérale dans le même cabinet. »



Pauline Winocour-Lefevre (à g.) et Catherine Arenou, Vice-présidentes du Conseil départemental respectivement en charge des ruralités et de la politique de la ville.

Pour de plus amples informations :
developpement@yvelines.fr
www.yvelines.fr/aides/